taient tout l'appoint de leurs idées et de leur influence, la cause de la protection du travail national serait bien près de triompher. Imitons les agriculteurs qui ont su se tenir la main et qui ont vu le succès couronner leurs efforts

VALENCIENNES

Escroquerie. — Il y a quelques jours, Mme Vedufour, ménagère, rue du Quesnoy, 92, recevait la visite d'une jeune fille de tournure avenante qui lui offrait un assortiment de jerseys au nom d'un client.

Au bout de quelque temps, ne voyant pas venir celle-ci, la ménagère prit des renseignements et acquit bientôt la certitude que le client en question n'avait nullement fait prendre de jerseys chez elle.

La police qui a été avisée, a signalé de la coupable, se mit aussitôt en campagne et réussit à découvrir les marchandises escroquées chez deux habitantes du Faubourg de Paris.

Procès-verbal a été dressé contre elles.

DUNKERQUE

— Avant-hier matin, vers 9 heures, le nommé Kerk-Ghi, Charles, âgé de 27 ans, journalier, demeurant rue Royale, 3, étant occupé à bord du schooner « Guyenne », a eu la jambe droite grièvement contusionnée par la chaîne d'une benne vide.

Cet ouvrier a dû quitter le travail et s'est rendu à son domicile en claudiquant.

Mouvement du port. — Le 4 mars « Union » de la maison A. D. Bagles, est parti le 21 décembre d'Iquique pour Dunkerque.

Le paquebot Dordogne, des Messageries maritimes, est parti le 23 décembre, de Montevideo pour Dunkerque avec des laines et des peaux.

St-Pol-sur-Mer. — *Un vagabond.* — Le nommé Alfred A... paresseux de première force, a été mis à la porte de chez son patron, la veille de Noël ; le voyant peu disposé à quitter le pays, le prévenu, le profita de leur absence pour s'introduire dans la maison par une fenêtre et y dérober dans un meuble, une somme de 12 francs.

PAS-DE-CALAIS

La culture du tabac dans le Pas-de-Calais.

Une décision de M. le ministre des finances autorise le département du Pas-de-Calais à planter en tabac, pendant l'année 1889, une superficie de 1,250 hectares, non compris le cinquième d'excédent toléré par la loi.

Le département est appelé à fournir, sur la récolte de ladite année, un contingent de 2,160,000 kil. de tabac.

Le nombre de pieds à planter par hectare sera de 40 à 48,000.

Les prix auxquels les tabacs seront payés sont fixés par 100 kilos, savoir :

Tabacs marchands. — 1re qualité, 125 fr. ; 2e qualité, 110 fr. ; 3e qualité, 90 fr.

Tabacs non marchands. — 1re classe, 70 fr. ; 2e classe, 50 fr. ; 3e classe, 25 fr.

Arras. — Deux gendarmes d'Arras, les nommés Quidet et Poiret, viennent de signaler par une importante capture.

Étant de service hier à Fremes-lez-Monthulin, ils aperçurent une voiture suspecte qui fuyait à toute vitesse. Ils parvinrent à rejoindre l'équipage et constatèrent bientôt que le chargement du véhicule consistait en six tonneaux de tabac.

Cheval, voiture, chargement et conducteur ont été amenés à Arras par les braves gendarmes qui toucheront une prime de plus de 100 francs.

CALAIS

Les décalitreurs de bitume. — La nuit dernière, des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré dans le bateau de pêche *Dieu protège Jeanne et Michel*, amarré dans le bassin du Paradis, et ont volé les deux caisses de traille d'une valeur de 80 fr. Non contents de leur butin, ils ont en outre coupé complètement tous les filets appartenant le bateau, le tout estimé 150 fr. Une enquête est ouverte par la gendarmerie maritime qui, nous l'espérons, ne tardera à mettre la main sur les auteurs de cet acte de vandalisme.

Vol. — Il avait dû profiter nuit des voleurs ont pénétré dans le baraque du sieur Thomas, marchand de pommes de terre frits et de bonbons, rue du Four à Chaux, et ont volé douze bonnets de bonbons, et un cassier également rempli de bonbons, le tout d'une valeur de 70 francs.

Une enquête est ouverte par la police.

Procès-verbal. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé Alphonse P..., garçon boucher, pour coups et blessures volontaires.

Acte de probité. — Vendredi vers cinq heures du soir, le nommé Eugène, Hamblot, âgé de 30 ans, tailleur, demeurant rue Thiers, a déposé au bureau central de police, un billet de cent francs qu'il venait de trouver rue du général Chanzy.

Bac-Saint-Maur. — *Cadavre retrouvé.* — L'écluseur Jean Marey, dont nous avons signalé la disparition, le 10 décembre courant, a été retrouvé noyé, hier, vers dix heures du matin, à 250 mètres en aval de son écluse.

Lens. — *Une plaisante arrêtée.* — Procès-verbal a été dressé jeudi à la charge de la dame Thobois, de Douvrin, qui sans aucune autorisation s'occupait du placement des ouvrières. C'est au moment où elle se disposait à en conduire plusieurs à Paris que la contravention a été relevée en gare de Lens.

Rixe. — Le neveu et l'oncle, les sieurs Haver et Malbrunot se sont battus à la suite d'une légère discussion.

Le neveu porte à la cuisse une contusion. Quant à l'oncle il a eu deux côtes fortes blessures qui sembler être une compère telle par une chute.

Affairé de détournements aux mines de Courrières. — Employés compromis

La gendarmerie vient d'ouvrir un enquête sur un important détournement de bons de charbon qui auraient été commis au préjudice des mines de Courrières dont le siège est à Billy-Montigny.

Plusieurs employés semblent compromis dans cette affaire ainsi qu'un garde-barrière.

TRIBUNAUX

Audiences du 27 Décembre 1889

Tribunal Correctionnel de Lille

Un vol à Croix

Le 23 décembre dernier, une voiture chargée de pièces de toiles, appartenant à M. Marissal, comberget, demeurant à Croix, stationnait rue Gaugnol.

Profitant de ce que personne ne le voyait, un individu, le nommé Edouard Verceruyse, âgé de 41 ans, terrassier, enlevait d'une pièce de toile et s'enfuit à toutes jambes. Heureusement, il fut aperçu par un ouvrier de M. Marissal et arrêté aussitôt. Le tribunal le condamne à trois mois de prison.

***

Ferdinand Maes, âgé de 19 ans, est poursuivi pour le même délit. A la même date, il a soustrait à M. Hanse, un autre pièce de toile, et à M. Léon Gambetta, des couvertures de laine. Il en est quitte pour deux mois de prison.

Une rixe à Tourcoing

Les frères Vandenesse étaient en état d'ivresse en rentrant il y a quelque temps. Mais l'un d'entre eux, par M. Dourentre Boghin, et porte un moral des plus futiles, se mirent en devoir de battre le calme. Le fils de ce dernier, nommé Alfred, accourut aussitôt pour les séparer, mais, fut également malmené par ces mauvais sujets qui, finalement, brisèrent les carreaux de vitre et tout ce qui leur tomba sous la main.

Ils font défaut à l'audience et le tribunal les condamne chacun à deux mois de prison et 16 francs d'amende.

***

Condamnations diverses : Jean Smet, 40 ans, tailleur, 2 mois de prison et 25 francs d'amende pour avoir « fait » en emportant plusieurs objets appartenant à son apprenti. — Louis Pardoville, 1 mois et 500 francs ; Louis Leroy, 1 mois et 500 fr. pour fraude. — Jean-Baptiste Delval, 20 jours et 5 francs pour rébellion, outrages et ivresse. — Florentin Fichaux, 3 mois de prison pour mendicité. — Eugène Lyon, 6 jours pour vagabondage. — Désiré Coulet, 2 mois pour le même délit. — Jean-Baptiste Cheval, un mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion. — Benoit Parent, 38 ans, maçon, demeurant à Roubaix, 4 mois de prison pour vol d'un pantalon au préjudice du sieur Boeck. — Marie Gerard, ouvrière de filature, 15 jours de prison pour vol. — Adolphe Dervaux, 6 mois pour délit. — Catherine Desrumaux, 15 jours de prison pour vol. — Victor Vandenendenbroucke, 25 francs d'amende. Henri Verceruse, 15 jours et 16 francs pour coups. — Alois Dupont, 15 jours pour mendicité.

Me Courant.

Tribunal correctionnel de Cambrai

Procès de Presse

Au cours de la période décennale, M. Michon, candidat républicain dans la première circonscription de Cambrai, était accusé par six journaux réactionnaires d'être un candidat *prussien*, directeur de l'usine *prussienne* de Beaucroy, qui soutenait avec de l'*argent prussien* sa candidature à la Chambre des députés.

M. Michon a obtenu des injures, mais la société Michon, et Cie, n'a pas accepté d'être traitée d'usine prussienne.

Elle a donc différé au tribunal correctionnel de Cambrai les six journaux qui l'avaient insultée ; mais ces six journaux, dont l'accusation a pourtant été reconnue fausse et erronée, ont bénéficié d'une sentence d'acquittement.

La société Michon et Cie vient d'interjeter appel de cette injustice décision devant la cour d'appel de Douai.

De son côté, M. Mallon, procureur général a fait, au nom du parquet, signifier un acte d'appel aux journaux assignés.

M. Dubrou, du barreau de Douai, prendra la parole au nom de la société Michon et Cie.

Tribunal correctionnel d'Avesnes

Procès de Presse

M. Delogne, l'un des aide-de-camp du général Turcas, le concurrent de l'honorable M. Maxime Lecomte, se portant partie civile, poursuivait en diffamation, M. de Gamy, gérant de journal *La Frontière*, pour un article de ce journal dans lequel on avait dit que M. Delogne était le chef de la bande des Camelots du Tricot.

M. Maire, avocat du barreau d'Avesnes, soutenait la demande.

M. Maxime Lecomte, sur la prière de M. de Gamy, avait bien voulu prendre la défense de celui-ci. Dans une plaidoirie très humoristique, il a démontré à un véritable proportion le grand délit de ce chef, et demanda son acquittement.

Le tribunal a déboutée Delogne de ses demandes, l'a condamné aux frais et dépens, et renvoyé Gamy des fins de la plainte.

***

Condamnations diverses : Antoinette Rodeaux, femme Ruide, 36 ans, ménagère à Pont-sur-Sambre, 6 jours d'emprisonnement et 500 fr. d'amende pour contrebande. — Biffler, veuve Salmon, 64 ans, ménagère demeurant à Gonfreu (Rouge), 2 jours d'emprisonnement et 500 fr. d'amende pour contrebande.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Une affaire intéressante devant le Tribunal civil de Lille

Une affaire très intéressante se déroulera prochainement devant le tribunal civil de Lille. Le sieur Pruvot, originaire du Nord, aisait en 1887, son compte à Bordeaux, lorsqu'il fut frappé au cours de ce compte d'aliénation mentale. Il fut alors enfermé à l'asile d'aliénés de Cadillac (Gironde). Comme il n'était libéré qu'en 1841, l'autorité militaire pays sa pension, jusqu'à janvier de 1841 inclusivement. Mais, dès sa sortie, le département de la Gironde continua à payer les frais de son internement. Or, il n'y a quelques jours, le Préfet de la Gironde observa que puisque Pruvot était originaire du Nord, son département devait le faire à sa place. Le Préfet du Nord refusa de payer, et il adressa à M. le Préfet du Nord une réclamation en paiement d'une somme de 15,000 francs, représentant mois qui ne fut pas acceptée. Le Préfet du Nord opposait à la demande de son collègue la prescription de 5 ans établie par l'article 2277 du Code civil, prescription toute somme payable par année ou à époques fixes.

Le préfet de la Gironde répondait cette prétention que le département de la Gironde n'est fait en quelque sorte le gérant d'affaires du département du Nord et de là est née une créance ayant un caractère tout différent de la créance qu'avait l'asile de Cadillac envers les deux départements à cette nouvelle créance, la prescription de 30 ans est seule applicable. Le Préfet de la Gironde réitérait de sa demande ce qui est atteint par cette prescription et réclait ses prétentions à concurrence de 12,000 fr. La discussion se portera principalement sur cette question de prescription.

Un mari qui rentre trop tôt

M. Delagneau rentrait chez lui, rue St-Martin, à Paris. Il était tout guillaud, car jusqu'à 1 h. 1/4 du matin il avait pu jouer du piquet. Quelque parties engagées coup sur coup à l'horloger du face, constituaient chance pareille. Aussi Delagneau rentrait fort heureux, et, au lieu de rentrer à jouer, comme d'habitude, jusqu'à la fermeture du Café, on s'était déjà vers six heures.

M. Delagneau pensait qu'il allait faire à sa femme une agréable surprise.

Il trouva la porte de l'appartement entre-bâillée, ce qui le surprit un peu. Il traversa le corridor et arriva jusqu'à la chambre. Il allait allumer une allumette, car la pièce était très-sombre, quand il se sentit saisir par la main.

Une voix lui murmura rapidement :

— Que tu viens tard !

C'était la voix de sa femme.

Avant qu'il eût pu répondre, celle-ci reprit :

— Parle bas, la bonne est là, elle pourrait nous entendre.

Et en même temps, M. Delagneau fut tendrement pressé entre deux bras ; il reçut dans l'oreille un baiser des plus chauds.

Depuis dix ans au moins, il ne connaissait plus ces baisers-là.

Il fut bien étonné. Sa femme ne l'avait pas habitué à une réception semblable. Sans compter qu'elle sentait très bon, Mme Delagneau ; elle avait répandu des parfums sur ses cheveux.

— Mon cher ange !... chuchota Thérèse mari.

— Taisez-toi, interrompit Mme Delagneau, ayez la bonne obligeance de m'écouter, mais d'abord, sachez qu'un instant d'abord, car si mon mari avait attrapé l'« influenza », il serait capable de revenir plus tôt que prévu.

— Comment ! si son mari revenait pensa M. Delagneau ; mais alors ce n'est donc pas moi qu'elle attendait...

Le pauvre homme est une sucur trahie. Néanmoins il pensa le plus que de pousser l'expérience jusqu'au bout, et se laissa entraîner jusqu'à l'alcôve, Mureau qu'un drame si palpitant se passe dans l'obscurité la plus complète.

Se figure-t-on l'étrange situation ?

M. Delagneau subissait un rôle martyre ; car il n'y avait pas à s'y tromper, toutes les tendresses dont il avait le bénéfice s'adressaient à un autre.

L'époux outrage prit immédiatement patience.

Une demi-heure s'écoula ; au bout de ce temps, Mme Delagneau lui dit :

— Il est temps de partir, il faut être très prudent.

— Prudent ? qu'avons-nous à craindre ? interrompit M. Delagneau.

— Comment, ce que nous avons à craindre ?... mais... mon mari.

Alors, l'époux outragé, saisissant une allumette-bougie et le frottant avec vigueur :

— Ton mari, malheureuse ! regarde, le voilà.

Et la lumière jetée, Mme Delagneau, jeta un cri :

— Ciel ! ce n'est pas Ernest !

C'est à la suite de cette petite scène intime, que M. Delagneau a introduit une instance en divorce ; l'affaire sera appelée devant la quatrième chambre du tribunal de la Seine.

FAITS DIVERS

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations météorologiques. — Baromètre : A 8 heures du matin, 773 m. 0 centièmes beau et beau fixe. Baisse depuis la veille : 2 mm. 4.

Thermomètre : à 6 heures du matin : 1° au dessous de 0, à 3 h. de l'après-midi, 1° au dessus de 0 ; à 6 heures du soir, 0°.

Etat du ciel : Nuageux.

Direction du vent : Nord-Est faible.

(Par dépêche de l'Observatoire de Paris). — Paris, 27 décembre, 7 h. 1/4 m. — Baromètre : Tpdm 761, Boulogne 770. Baisse de 6 mm, sur les côtes ouest de la France. 2 à Perpignan. Hausse sur la mer du Nord.

Temps probable pour demain : vent des régions Est, ciel irrégulier, temps frais.

MORT ÉTRANGE

Des gants propagateurs de la peste

On télégraphie de St-Pétersbourg, le 26 décembre.

La ville de Minskl, a eu à enregistrer ces jours-ci une mort bien étrange.

Mlle S..., habitant cette ville, ayant mis pour se rendre en soirée une paire de gants dits « à la Jeanne d'Arc », achetés au bout de quelques jours mois de fortes démangeaisons aux bras.

Le lendemain, les mains et les bras se couvrirent de plaies, et le malheureuse, appelée les gants de la jeune fille, constatant un empoisonnement du sang. Une semaine plus tard, Mlle S... mourait dans d'horribles souffrances.

L'explication donnée par les médecins donne sérieusement à réfléchir, en effet on suppose que l'animal, dont la peau a servi à faire la malheureuse paire de gants, était malade de la peste.

La vogue toujours croissante du « **Savon Pompadour Manbert aux Fleurs Fraîches** » s'explique par la finesse de son parfum si pénétrant.

LA MACHINE HUMAINE

Qui donc a comparé corps humain à une machine dont les conduits s'encrassent par l'usage et dont les parois, souvent couvrent d'un tartre adhérent qui finit par rouiller et ronger le métal comme le ferait un acide violent ?

Il faut donc de temps à autre nettoyer la machine humaine pour en assurer le parfait fonctionnement et expulser au dehors tous les éléments malsains qui peuvent adhérer aux muqueuses et les empêcher de s'imprégner directement des substances qui leur sont envoyées.

Pour cela il n'y a que les purgatifs ; mais les purgatifs drastiques, comme les purgatifs salins, gratins, capsules, eaux minérales, n'agissent que localement au lieu de se répandre d'une façon générale par la salive comme le Purgatif Gérardel qui, sous forme de tablettes d'un goût exquis, se dissolvent par la succion et produisent un effet des plus prodigieux sans la moindre colique.

Une boîte de Purgatif Gérardel suffit pour deux mois et c'est merveilleux de penser que pour 1 fr. 50 on peut aisément maintenir dans un état de santé parfaite.

On trouve le Purgatif Gérardel à Lille ; Pharmacie Centrale de Lille, 26, rue Esquermoise ; Fochan, Jules Donte, Cousse, Cambier, F. Dupont, Bragotte ; Faryan, Thibaut, Courtin, Holleux, Leclercq.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand Théâtre de Roubaix. — Malgré l'importance du spectacle, peu de monde au grand théâtre le jeudi de Noël.

Le *Bossu*, drame en 10 tableaux de Paul Féval, a été joué parfaitement et toujours le talent d'artiste de Mme Lagardère-Jouve continue qu'il soit interprété : Vu le cadre du grand Théâtre on aurait pu faire beaucoup mieux ; à part M. Davrecourt qui a joué Lagardère avec autorité et un talent dont il ne s'est pas départi pendant tout le drame, MM. L. Gouvenot et G. Duschamps très intéressants Coordinase et Passepoil, le reste nous a semblé bien médiocre pour notre première scène.

La *Fille de Madame Angot*, bien que de création plus récente a aussi eu bien des représentations déjà, mais l'œuvre de Ch. Lecoq, fait toujours plaisir à être écoutée et les artistes populaires de l'*opéra comique* ont toujours eu le bon succès.

Mme A. Nazet est une charmante Clairette et sa jolie voix lui a valu un succès de plus ; Mme Quellier a très bien chanté les couplets d'Amarante et a dû bisser le dernier.

Mlle Valéry a été un bien triste Lange, son mince filet de voix est juste mais... c'est tout.

M. G. Couvreur a bien tenu le rôle du Pomponnet dans lequel il s'est fait applaudir. MM. H. Coutelier (Larivandière) et Duschamps (Trenitz) ont fait beaucoup de plaisir.

M. Quellier était chargé du personnage d'Ange Pitou, qu'il a chanté avec beaucoup de goût ; cet artiste s'est fait dans ce rôle apprécier comme chanteur.

Mlle B. et V. Cotelle et non Lorelle, comme on l'a écrit hier par erreur, ont fait à nouveau apprécier leur talent dans le ballet du troisième acte où l'adorable ballet des enfants danseurs ont fait bien dans le tableau.

Armand Roset.

Programmes des Spectacles-Concerts

L'Union des Chasseurs. — La commission administrative de la Société l'Union des Chasseurs, offrira dimanche prochain à 5 h. 1/2, en son local, chez M. Pellinon Ernest, *rue Pierre Motte*, une soirée technique suivie de bal à ses membres honoraires.

PROGRAMME :

Les Francs Chasseurs, directeur A. Roussel (Union des Chasseurs). — Honneur et gloire, ouverture, Union des Chasseurs. — L'Oiseau leger, D. Serpette. — Mondaine comique, Ernest Lacourcy, H. Delvoye, Dubien, Guillaume, Desmarine. — Chansonnette comique, Emile Leclercq. — Chansonnette comique, Dubien. — Mondaine comique, X... — Air varié pour basse, A. Dubech. — La Brésilienne, duo, Vandamme et Drumez. — Chansonnette comique, A. Desplanes.

Le piano sera tenu par Mlle X...

L'entrée du bal est de 1 fr. par cavalier, et 50 c. par dame.

Nouvelles à la Main

Jean, je vous ai déjà dit souvent qu'en présence d'étrangers, il fallait vous incliner devant moi plus bas, beaucoup plus bas.

— Madame la comtesse ne voudrait-elle pas, pour mieux m'habituer à ce mouvement, bien vouloir ramasser chaque fois une pièce de cinq francs ?

***

Au cercle.

— Il paraît de Z... qui possède à fond le talent d'embêter les gens.

— Quel rasseur !

— Oh ! oui, s'écrie une de ses victimes. Dans la rue, il rase même les murs !

Bruno-Madon.

PETITE CORRESPONDANCE

B. H. à Prez. — Vous pourrez être admis à vous engager du 1er au 31 mars dans un des régiments qui seront désignés par le ministre.

Un républicain de 1889. — Vous êtes Français et vous devez subir le sort à 20 ans.

P. P., Halluin. — Nous sommes pouvoir vous donner les renseignements la plus détaillée, mais comme il ont été de l'application des lois nouvelles, nous vous conseillons de voir le juge de paix.

Mme Marie, n° 34. — Le beau-mariage donne gagné en mains.

P. Q. — Oui, mais faites votre possible pour que la chose ne soit pas connue de la personne intéressée.

V. L. à Marcq. — Trois valets, pas plus que trois ne se peuvent empêcher le 93. Vous avez grande tout.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 23 décembre

Desplanques, rue d'Estaing. — Julie Verstraynlen, rue Jeanmapes. — Emile Liagre, rue de l'Epeule. — Paul Tiercelin, rue des Parmentiers. — Germaine Verbeke, Hôtel-Dieu. — Augusta Degondre, id. — Georges Dumortier, id. — Mélanie Gaspard, rue Faverge. — Arthur Adriaensens, rue Duflot. — Lucine Florent, rue de Tourcoing.

Décès du 23 décembre

Marie Desmarres, 65 ans, rue de Lille. — Sophie Dubrulle, veuve Bonte, 72 ans, rue de Lille. — Présente sans vie, rue Meyerbeer. — Odile Dubin, 30 ans, rue pelle, 8 mois. — Marie Hyra, 2 mois, rue Franklin. — Pierre Dupont, 74 ans, rue Beaulac. — Rosalie Sary, 35 ans, hospice. — Emile Lepied, 1 mois, rue de Fourmies. — Hortense Vandekerkhove, 46 ans, Hôtel-Dieu.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 26 décembre

Philomène Dely, à la Croix-Rouge. — Clémence Bonnetoy, chemin des Carbonnels. — Noël Dumarque, à la Marlière. — Noël Dufourmont, aux Phalempins. — Anna Tourne, au Blanc-Seau. — Noël Gorlier, au Blanc-Seau. — Gustave Hinche, à la Croix-Rouge. — Claire Delaeby, rue des Coulons. — Noël Tombombeur, sentier de Roncq. — Noël Dervaux, rue du Jilac.

Du 26

Paul Roussel, à la Croix-Rouge. — Noël Inglebert, rue du Flocon. — Noël Guilbert, rue du Bois. — Noël Gadeyne, rue du Blanc-Seau.

Décès du 25 décembre

Sophie Dubrueil, 37 ans, 5 mois, au Blanc-Seau.

Du 26

Virginie Fiquet, 76 ans, rue du Blanc. — Sophie Pecin, 31 ans, rue de la Cloche. — Hendrina Martens, 55 ans, rue de la Cloche. — Marie Delsenne, 66 ans, hôpital civil, rue Nationale. — Marcellin Dubrulle, 22 ans, id.

ÉTAT-CIVIL DE MARCQ-EN-BARŒUL

Du 19 au 23 Décembre

Naissances. — Georges Gelmont, rue Moreau. — Achille Billiet, rue Bisbau. — Victor Van den Abbele, rue de Marquette. — Désiré Spehlers, rue de la Gare.

Mariage. — Entre : Florine Jourdain, ouvrier agricole, et Marie Dubois, servante.

Décès. — Fernande Delemarre, 6 mois, rue de Marquette. — Angélique Dupleuss, rentière, 31 ans, Flouich. — Ferdinand Leblanc, 68 ans, Paroisial. — Sophie Delerue, rentière, 72 ans, rue de Tourcoing.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 21 DÉCEMBRE

Cote officielle de 1 heures 1/2

Type n° 1 :		
Décembre	6.25	
Janvier	6.30	
Février	6.30	
Mars	6.45	
Avril	6.50	
Mai	6.65	
Juin	6.75	
Juillet	6.85	
Août	6.95	
Septembre	6.95	
Octobre	6.95	
Novembre	6.95	
Type n° 3 :		
Décembre	6.10	
Janvier	6.05	
Février	5.90	
Mars	5.85	
Avril	5.85	
Mai	5.80	
Juin	5.80	
Juillet	5.80	
Août	5.80	
Septembre	5.80	
Octobre	5.80	
Novembre	5.80	
Type supra :		
Mars	6.475	

Roubaix-Tourcoing

Neuve du jour contrat n° 1 :

Janvier	10,000 à 6.30	
Mars	20,000 à 6.425	
Mai	10,000 à 6.675	
Juillet	10,000 à 6.875	
Septembre	5,000 à 6.975	
Octobre	5,000 à 6.95	
Novembre	5,000 à 6.95	

Supra :

Mars	5,000 à 6.475	
Total :	70,000 kilos.	

Tendance soutenue.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

ASTHME
Poudre Escomiaire
Prix de la Boîte : 3 francs (Envoi franco)
Les échantillons N° 2 et 3 sont adressés gratis et franco, accompagnés d'un Prospectus gratuitement les Certificats Médicaux les plus élogieux.
DÉPOT GÉNÉRAL pour la FRANCE :
Pharmacie L. BUCHET
LILLE, 74, rue Nationale, LILLE
Se trouve dans les bonnes Pharmacies
Depuis 4 Francs, Rue Richelieu, 101 Paris

ASTHMES !
Les Cigarettes Antiasthmatiques du Docteur Clin, Pharmacien de 1re classe, Ex-Interne des Hôpitaux de Paris, Ex-Lauréat de la Faculté de Médecine, Ex-Lauréat de l'Académie de Médecine, Ex-Lauréat de l'Académie de Médecine, Ex-Lauréat de l'Académie